



Regroupement des Organismes Communautaires
Autonomes **Jeunesse** du Québec

Mémoire du ROCAJQ

Déposé dans le cadre du renouvellement de la Politique en éducation
du gouvernement du Québec

Novembre 2016

Crédits :

Rédaction : Adeline Pate

Contenu : Sylvie Norris, Organismes membres du ROCAJQ

Tables des matières

Tables des matières.....	3
Résumé des recommandations.....	4
Présentation de l'organisme	6
Mission et nature des activités	6
Introduction	8
Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de chaque jeune	9
1) La question du décrochage scolaire	9
a) Comprendre les mécanismes	9
b) Proposer des alternatives.....	10
2) Sensibiliser les employeurs et impliquer le milieu professionnel	11
a) L'embauche de jeunes aux parcours atypiques	11
b) La diplomation des salariés	12
3) Valoriser les expériences de vie	12
a) Accéder à une formation ou un emploi salarié	12
b) Développer l'entrepreneuriat	13
c) Une pause, et après ?.....	13
Axe 2 : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite	15
1) Adopter la différenciation pédagogique	15
a) Respecter les différences de rythmes et de formes d'apprentissages.....	15
b) Des objectifs pragmatiques et différenciés.....	16
2) Innover dans la forme	16
a) L'usage du numérique.....	16
b) Repenser les espaces d'apprentissages	17
3) Le rôle des organismes communautaires jeunesse.....	18
a) Des lieux d'écoute et de mobilisation	18
b) Des relais pour les établissements scolaires et périscolaires	19
Conclusion	21
Bibliographie	22

Résumé des recommandations

Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de chaque jeune	
Recommandation n°1	Offrir des aides financières sous forme de subventions (couvrant les frais de scolarité, d'hébergement et d'alimentation) aux jeunes issus de familles précaires souhaitant poursuivre ou reprendre leurs études secondaires, et revoir le programme des prêts et bourses pour en assurer l'éligibilité des jeunes qui n'ont pas le soutien de leur parents.
Recommandation n°2	Repenser l'accueil des dénonciations de faits d'intimidation et créer des relais avec les organismes communautaires pour obtenir une écoute extérieure et recréer un lien de socialisation.
Recommandation n°3	Ouvrir les programmes d'employabilité aux jeunes dès 15 ans et travailler de concert avec les organismes communautaires afin d'assurer l'accompagnement des jeunes aux parcours de vie différenciés.
Recommandation n°4	Soutenir les alternatives au modèle scolaire traditionnel telles que les écoles de rue et les programmes spéciaux en levant les contraintes liées aux exigences scolaires et à la mobilité.
Recommandation n°5	Réformer le système des programmes de préparation au marché de l'emploi pour qu'ils soient mieux reconnus dans le monde du travail et les doter de moyens financiers suffisants afin qu'ils rémunèrent décemment les apprenants.
Recommandation n°6	Doter les entreprises employant des jeunes sans diplôme d'un fond de formation permettant de financer l'obtention du DES ou d'une qualification professionnelle, à temps partiel ou en cours du soir.
Recommandation n°7	Créer un référentiel de valorisation des acquis de l'expérience au niveau provincial afin d'harmoniser les pratiques des établissements d'enseignement.
Recommandation n°8	Rendre plus accessible l'entrepreneuriat aux jeunes aux parcours de vie différenciés par des soutiens financiers et des programmes de mentorat auprès d'entrepreneurs d'expérience.
Recommandation n°9	Permettre les expérimentations en facilitant le retour aux études pour les jeunes ayant souhaité prendre une ou plusieurs années sabbatiques.

Axe 2 : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite	
Recommandation n°10	Revoir la loi de l'instruction publique et les autres réglementations pour permettre aux jeunes d'apprendre à leur rythme et de soutenir leur motivation.
Recommandation n°11	Développer pour un même objectif pédagogique plusieurs supports d'apprentissage afin de s'adapter aux sensibilités de chaque élève et permettre aux enseignants de dégager plus de temps pour accompagner les élèves en ayant besoin.
Recommandation n°12	Mettre en place des formations courtes ou à temps partiel pour les métiers manuels et revoir l'offre de formations ou les prérequis vers des métiers intellectuels.
Recommandation n°13	Assurer aux professionnels un accompagnement dans l'usage des différents outils pédagogiques à leur disposition.
Recommandation n°14	Offrir aux enseignants une formation continue en développement de la créativité et leur permettre de disposer comme ils le souhaitent de leurs espaces de classe. Les directions devront être parties prenantes de cette démarche.
Recommandation n°15	Soutenir les initiatives valorisant la participation citoyenne des jeunes et leur implication dans leur communauté.
Recommandation n°16	Mettre en place des personnes ressources non scolaires et non institutionnelles, immédiatement disponibles et accessibles au sein des écoles.

Présentation de l'organisme

Le ROCAJQ : essentiel, des ressources alternatives pour les jeunes

Les organismes membres du ROCAJQ ont pour mandat d'offrir aux jeunes des services alternatifs aux services publics. Les services publics répondent aux besoins de la majorité de la population mais certaines situations ou réalités peuvent amener des individus ou groupes d'individus à ne pas faire appel à ces services ou ne pas tout simplement y avoir accès. C'est pour cette raison que depuis la révolution tranquille des organisations communautaires ont vu le jour, répondant à des besoins du milieu, créés par les gens de la communauté.

Depuis plus de quarante ans, les groupes communautaires ont développés une multitude de pratiques pour répondre aux besoins des jeunes évoluant au gré des changements sociaux. Les organismes membres du ROCAJQ ont la spécificité d'agir en approche globale communautaire. Ils oeuvrent auprès des jeunes de moins de 35 ans en favorisant l'empowerment individuel, l'empowerment collectif et l'empowerment communautaire¹. Le jeune est au cœur du changement et des décisions qu'il doit prendre sur son propre avenir. Les occasions d'expérimentation sont au cœur des apprentissages et le renforcement des compétences est utilisé comme catalyseur des connaissances.

Travaillant avec de multiples partenaires de leur milieu, l'accent de l'intervention est d'abord mis sur une réponse adéquate aux besoins de base. Ce n'est qu'une fois ceux-ci comblés que le jeune pourra envisager créer des liens avec la société.

Mission et nature des activités

En 1991, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est né en réponse aux mesures administratives découlant de la réforme des services sociaux et de santé. Les membres qui sont regroupés depuis 1976 décident alors de se tourner vers toutes les régions du Québec. Le ROCAJQ peut dès lors s'appuyer sur le travail accompli pendant 15 ans par le ROCJMM et envisager des perspectives à l'échelle de tout le territoire québécois. Au terme d'une première campagne de recrutement, des organismes jeunesse de différentes régions se joignent au mouvement.

Le ROCAJQ a pour **mission** de :

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec;
- Promouvoir et développer l'approche globale communautaire et l'action communautaire autonome;
- Informer, sensibiliser et éduquer la population aux réalités jeunesse;
- Contribuer aux débats sur les enjeux jeunesse et sur les enjeux sociétaux;
- Favoriser la collaboration, l'échange et la concertation entre ses membres et avec les autres partenaires et collaborateurs.

Fort de ses 40 ans d'existence, le ROCAJQ assure à ses membres un soutien et un accompagnement dans leur développement. Le ROCAJQ se veut, pour les organismes membres, un carrefour où le transfert des connaissances et des savoirs et où le développement d'un réseau d'entraide et d'apprentissage sont l'adage de tous les jours. Par ces échanges dans les différentes pratiques d'intervention, les organismes membres du ROCAJQ ont développé une

¹ Ninacs, William .A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, 2008, p. 225

² Conseil Supérieur de l'Éducation, « Remettre le cap sur l'équité, rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 », sommaire, 2016,

solide expertise pour rejoindre les jeunes les plus éloignés des réseaux habituels. Les différents programmes offerts par nos membres s'ajustent et répondent en tout temps et sans préjugés aux besoins variés et parfois changeants de ces jeunes.

La structure même des organismes membres permet à ceux-ci d'être capables d'apporter des changements rapides et adaptés à chaque jeune quant à leur processus d'accessibilité, d'offre de services et de participation citoyenne.

Mentionnons également que le ROCAJQ est le seul regroupement national qui est entièrement dédié à la jeunesse en plus d'être représentatif de l'ensemble des réalités que vivent les jeunes, et ce, dans un vaste éventail de domaines (emploi, culture, santé et services sociaux, hébergement, éducation, immigration, milieu de vie, loisir).

Le ROCAJQ (et ses membres) a, au cours des dernières années, participé à de nombreuses consultations. Nous avons siégé sur le Comité directeur de l'offre de services pour jeunes en difficulté du Ministère de la Santé et des Services sociaux et plusieurs de nos membres ont participé à la recherche-action intitulée *Rejoindre les mineurs en fugue : une responsabilité commune en protection de l'enfance*. En 2012, nous avons déposé un mémoire au Conseil supérieur de l'éducation du Québec, nous avons participé en 2014 à la consultation gouvernementale sur l'intimidation et nous avons déposé un mémoire en 2015 dans le cadre de la consultation « *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* ». Nous avons aussi produit un avis au gouvernement sur le nouveau mandat donné aux Carrefours jeunesse Emploi en avril 2015.

Le ROCAJQ regroupe plus de 50 organismes d'action communautaire autonome jeunesse à travers le Québec. Le plan de développement de notre membership nous permet d'espérer fédérer plus de 75 membres d'ici le printemps 2016. Notre regroupement a pour ambition de travailler avec des organismes ayant différentes vocations et estime qu'il en existe plus de 200 qui n'ont toujours pas de regroupement provincial. Nos organismes travaillent avec sept ministères différents et soutiennent une grande variété de mesures gouvernementales.

Le ROCAJQ est un acteur essentiel dans l'intervention et l'accompagnement de la jeunesse vers l'autonomie. Avec nos nombreux partenaires, nous sommes une ressource incontournable.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations. Bien que nous sachions qu'il peut sembler difficile d'envisager tous ces changements, nous désirons réitérer notre engagement à prendre part aux changements.

Introduction

Le ROCAJQ est fier de contribuer à la consultation du gouvernement dans le cadre de la future politique de la réussite éducative.

Nombre de jeunes fréquentant nos organismes n'ont pas un parcours scolaire linéaire et nous sommes heureux de constater que la terminologie « réussite éducative » a été privilégiée à celle de « réussite scolaire ». En effet, l'objectif que **chaque jeune devienne un citoyen actif et responsable, capable de prendre sa place dans la société** ne peut se définir à travers le seul prisme la scolarité, puisque dans sa forme traditionnelle, elle n'est pas adaptée à tous.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation relève d'ailleurs, dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, les enjeux que l'école devra relever prochainement si elle veut devenir plus inclusive et plus adaptés à la diversité des profils des élèves :

« L'école devient ainsi un sprint à remporter par les plus rapides et non un marathon à terminer chacun à son rythme. L'idée que certains ne termineront pas la course même s'ils en auraient la capacité est pourtant incompatible avec la mission de l'école obligatoire, qui est de permettre à chacun de développer son potentiel, quel que soit ce potentiel. Au lieu de créer une hiérarchie entre les élèves, le système scolaire devrait reconnaître le potentiel de chaque enfant et lui permettre de le développer dans des conditions favorables, c'est-à-dire à son rythme et avec le soutien qui lui est nécessaire². »

La motivation et la volonté d'être considérés sont des moteurs pour les jeunes dans l'atteinte de leur plein potentiel. Or, certains restent confrontés à des difficultés et vivent des situations d'échecs dans un système qui ne leur convient pas.

Dans ce contexte, diversifier les lieux d'apprentissages pour que chaque jeune puisse s'inscrire dans un processus de construction de sa citoyenneté semble primordial. Les organismes communautaires, par la diversité des services qu'ils offrent et dans leur capacité à rejoindre les jeunes aux parcours de vie différenciés, sont des partenaires privilégiés dans cette démarche.

Le 7 octobre 2015, la Coalition Interjeunes, dont le ROCAJQ est membre, a organisé une consultation dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse. Dénommée « Écho de la parole des jeunes », elle a permis à des jeunes aux parcours de vie différenciés, de toutes les régions du Québec, de s'exprimer sur les enjeux qui les concernent. Les 22 et 23 novembre prochain, cette initiative sera renouvelée avec une centaine de jeunes, à Québec. Notre mémoire s'appuie sur leur parole, sur leurs réalités, avec la volonté qu'elles soient entendues et portées par le gouvernement.

Notre déroulement a conservé les deux premiers axes proposés dans le cahier de consultation en remaniant les thèmes afin qu'ils soient plus adaptés aux attentes et besoins des jeunes. Le troisième axe a été intégré dans le développement des deux premiers car, selon nous, la mobilisation des acteurs et partenaires est une condition sine qua non de la réussite éducative. Elle ne fait donc plus l'objet d'un axe distinct mais est bien transversale aux autres enjeux.

² Conseil Supérieur de l'Éducation, « Remettre le cap sur l'équité, rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 », sommaire, 2016, p6, <http://bit.ly/2eTNvCX>

Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de chaque jeune

1) La question du décrochage scolaire

a) Comprendre les mécanismes

En 2011-2012, le décrochage concernait 16,2%³ des Québécois en secondaire, scolarisés l'année précédente. Ce chiffre passe à 33%⁴ dans les milieux considérés comme défavorisés⁵. Lorsqu'ils vivent des situations de précarité sociale, les jeunes doivent faire face à de nombreuses difficultés. Le décrochage scolaire en est à la fois une cause et une conséquence.

Il ne s'agit pas d'un événement spontané. Il s'inscrit dans la durée d'un parcours scolaire et personnel. Dans l'étude « Paroles de Jeunes », l'équipe PARcours constate que le secondaire 3 est la classe où les élèves semblent décrocher le plus. En effet, les difficultés commencent souvent dès le primaire et les jeunes au secondaire 3 sont à un âge où la pression sur les choix d'orientation professionnelle et l'entrée dans la vie active vient s'ajouter à une hausse des attentes scolaires. Dans ce contexte, le risque de décrochage s'accroît.

Certains jeunes issus de familles précaires se retrouvent parfois dans l'obligation financière de décrocher pour venir en aide à leurs familles. Il n'existe pas de financement pour leur permettre de terminer leurs études et de subvenir à leurs besoins car les prêts et bourses sont souvent insuffisants. De plus, dans des familles à faibles revenus, ils peuvent être perçus non pas comme un investissement pour l'avenir, mais comme un risque d'endettement et de précarisation supplémentaire. Certains jeunes ne peuvent compter sur l'appui financier de leurs parents même si ceux-ci sont jugés assez en moyens pour les aider, il y a de multiples situations où cela devrait être évalué différemment.

Recommandation n°1 : Offrir des aides financières sous forme de subventions (couvrant les frais de scolarité, d'hébergement et d'alimentation) aux jeunes issus de familles précaires souhaitant poursuivre ou reprendre leurs études secondaires, et revoir le programme des prêts et bourses pour en assurer l'éligibilité des jeunes qui n'ont pas le soutien de leur parents.

Dans certains milieux de vie, la Côte-Nord, par exemple, c'est la dévalorisation de l'école et de la scolarité rendent l'attrait pour le marché du travail beaucoup plus fort⁶.

Le risque de décrochage est également majoré si l'élève vit une situation d'intimidation ou d'humiliation à l'école ou à la maison. L'enjeu de ce facteur est l'accueil de la dénonciation de fait d'agression par les adultes, souvent désemparés. Dans ces situations, abandonner l'école est souvent vu comme « *un lâcher-prise sur ce qui pose le plus de problème*⁷. »

³ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « Les décrocheurs annuels des écoles secondaires du Québec. Qui sont les décrocheurs en fin de parcours ? Que leur manque-t-il pour obtenir leur diplôme ? », Bulletin statistique de l'éducation, n°43, mai 2015, p6, <http://bit.ly/2dWonP9>

⁴ *ibid*

⁵ D'après le gouvernement, le niveau de défavorisation est établi à partir de l'indice IMSE, qui prend en considération le niveau de scolarité de la mère et l'inactivité économique des parents, parmi les familles ayant des enfants de moins de 18 ans.

⁶ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p13

⁷ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p13

« On m'a intimidé, ça a été l'enfer pour moi, j'ai détesté l'école à partir de là. À tous les points. J'ai vraiment détesté, j'aurais vraiment décroché, j'aurais plus rien savoir de l'école. Pis j'avais peur.⁸ »

Recommandation n°2 : Repenser l'accueil des dénonciations de faits d'intimidation et créer des relais avec les organismes communautaires pour obtenir une écoute extérieure et recréer un lien de socialisation.

La double peine du décrochage vient aussi de la désaffiliation dans laquelle se retrouvent les jeunes. Entre 15 et 16 ans, un vide administratif fait qu'ils n'ont pas encore l'âge de bénéficier des programmes d'employabilité et que les organismes paragouvernementaux ayant pour mission de les accueillir ne sont pas adaptés à leurs parcours. Bien souvent ce sont les organismes communautaires qui les accompagnent de manière informelle, et sans bénéficier de moyens supplémentaires.

Recommandation n°3 : Ouvrir les programmes d'employabilité aux jeunes dès 15 ans et travailler de concert avec les organismes communautaires afin d'assurer l'accompagnement des jeunes aux parcours de vie différenciés.

b) Proposer des alternatives

Lorsqu'ils veulent raccrocher, ces jeunes sont fréquemment orientés vers l'éducation pour adultes. Cependant elle exige un prérequis que tous n'ont pas : savoir lire aisément. Le cadre règlementaire reste très strict en matière d'absences et de résultats attendus, tout en demandant une autonomie quasi-totale aux jeunes. Il faut accepter que ces modèles ne conviennent pas à tous et considérer les solutions alternatives existantes, plus adaptés aux besoins et réalités des parcours de vie différenciés, telles que les **écoles de rue, ou les programmes spéciaux des organismes communautaires**. Les écoles de rue issues des organismes en travail de rue sont davantage habilités à intervenir avec ces types de jeunes.

« A 21-22 ans, j'ai raccroché suite à quatre ans de décrochage. L'organisme t'aide à faire ton classement pour le retour à l'école. La prof que j'avais était une perle, elle t'expliquait jusqu'à ce que tu comprennes. Tu travailles et elle ne te laisse pas tomber facilement⁹. »

Ce modèle d'éducation accueille de jeunes adultes sur des horaires adaptés à leurs rythmes de vie. Les cours commencent souvent à l'heure du dîner avec la possibilité de leur offrir un repas complet à cette occasion. Les effectifs de classes sont restreints et les accompagnants ont la possibilité de s'adapter au rythme de chacun. Le cadre est plus souple et moins discriminant en cas d'absences y compris liées à des problématiques sociales (ex : addictions, santé).

Une autre voie à explorer est de s'appuyer sur la motivation et la passion des jeunes aux parcours de vie différenciés pour leur permettre de raccrocher ou d'éviter le décrochage. Les jeunes vivent à travers les arts ou les sports des expériences valorisantes d'apprentissages et favorisent la concentration et la persévérance¹⁰. Ces activités peuvent être exercées en complément de leur scolarité¹¹ ou de manière intégrée au sein de programmes spéciaux.

⁸ Desmarais Danielle, Merri Maryvonne, « Paroles de Jeunes, retour en formation par les chemins de traverse », 2016, p98

⁹ Coalition Interjeunes, op. cit., p18

¹⁰ Atelier 19, mémoire en vue du renouvellement de la politique jeunesse 2015-2030, 2015, p7, <http://bit.ly/2fwynPj>

¹¹ Voir p18.

Malheureusement ces programmes pâtissent de critères d'admission et de maintien stricts (coûts liés à la participation, bons résultats scolaires et bon comportement), à l'image des programmes sport-études. Ces derniers demandent que leurs élèves atteignent un certain niveau scolaire. Or près de la moitié des élèves n'y parviennent pas. La baisse des effectifs fait fermer les équipes et donc les programmes. La plupart des jeunes en difficulté ne restaient en cours que grâce à leur motivation pour le sport ou les cours associés au programme spéciaux. De fait, ils décrochent souvent en son absence¹².

« Ce qui me motivait c'était mon programme de ski-étude. Malgré mes efforts, j'y arrivais pas en maths. On m'a sortie du programme et cela m'a beaucoup démotivée. Mes amis m'ont encouragée¹³. »

De plus, ces programmes sont souvent chers et donc difficiles d'accès pour des jeunes issus de familles précaires. La mobilité nécessaire pour prolonger le cursus peut aussi être un frein à l'accessibilité. Ainsi, pour exploiter le plein potentiel, il convient de réfléchir à un moyen de lever ces barrières pour en ouvrir l'accès à tous ceux qui en auraient besoin.

Recommandation n°4 : Soutenir les alternatives au modèle scolaire traditionnel telles que les écoles de rue et les programmes spéciaux en levant les contraintes liées aux exigences scolaires et à la mobilité.

2) Sensibiliser les employeurs et impliquer le milieu professionnel

a) L'embauche de jeunes aux parcours atypiques

L'absence de diplôme est aujourd'hui vécue comme un frein à l'emploi. Les employeurs hésitent à embaucher des salariés sans qualification, cette défiance allant jusque dans la recherche de stages professionnels.

« Ce n'est pas facile quand on ne rentre pas dans le moule de la trajectoire du secondaire 5. On cherche des stages pour les jeunes et c'est difficile. Les employeurs sont très méfiants. On ne donne pas beaucoup la chance à des jeunes qui ont des parcours plus difficiles. L'école ce n'est pas fait pour tout le monde¹⁴. »

Les formations préparatoires au travail et les formations menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisées sont des initiatives adaptées intéressantes. Elles permettent aux jeunes en difficulté d'apprentissage d'accéder rapidement à plusieurs stages (toutefois non rémunérés) et de s'inscrire dans une dynamique d'emploi. Malheureusement le certificat délivré en fin de formation n'est pas reconnu par les employeurs. De fait, si un jeune n'a pas eu l'opportunité d'être embauché à l'issue d'un de ses stages, il risque fort de se retrouver en situation d'errance professionnelle à l'issue de son cursus. Cela peut expliquer en partie la perception négative qu'on nombre d'élèves et de familles à leur rencontre. De plus, les plateaux de travail restent sous financés, ne leur permettant pas de rémunérés convenablement les jeunes qui les fréquentent.

Recommandation n°5 : Réformer le système des programmes de préparation au marché de l'emploi pour qu'ils soient mieux reconnus dans le monde du travail et les doter de moyens financiers suffisants afin qu'ils rémunèrent décentement les apprenants.

¹² Projet TRIP, mémoire en vue du renouvellement de la politique jeunesse 2015-2030, p13, <http://bit.ly/2f0GAuw>

¹³ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p15

¹⁴ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p22

b) La diplomation des salariés

Pour les jeunes ayant la chance d'accéder à un emploi, et ayant fait la démarche de se former en entreprise, leur diplomation, s'ils la demande, devrait pouvoir être soutenu par leur employeur par l'intermédiaire de programmes de formation.

« J'ai travaillé avec mon père en menuiserie. On me demande le secondaire 5 et cela me bloque, pourtant je suis bon dans mon métier. L'école ne nous prépare pas à la vraie vie.¹⁵ »

En s'engageant de la sorte les employeurs investissent sur un salarié dont ils connaissent et reconnaissent déjà les qualités professionnelles. Cela peut ouvrir des perspectives en termes d'avancement de carrière qui seront bénéfiques tant pour les jeunes que pour son entreprise.

Recommandation n°6 : Doter les entreprises employant des jeunes sans diplôme d'un fond de formation permettant de financer l'obtention du DES ou d'une qualification professionnelle, à temps partiel ou en cours du soir.

3) **Valoriser les expériences de vie**

a) Accéder à une formation ou un emploi salarié

Dans le cadre de la mise en place de ce programme de formation, ou si un jeune souhaite reprendre ses études de manière autonome, et qu'il dispose d'une expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé, il devrait pouvoir bénéficier d'allègement de cours au titre de la validation des acquis de l'expérience. En cas d'expérience professionnelle significative, la validation totale ou partielle du diplôme devrait également pouvoir être envisagée.

Les perspectives d'emploi des jeunes raccrocheurs ou de ceux souhaitant reprendre une formation ne devront pas, en outre, être régies par les seuls besoins de main d'œuvre. En effet, nous pensons que les aspirations des jeunes doivent primer afin de conserver leur motivation, la réussite éducative allant au-delà de la simple occupation d'un emploi.

Étant donné que l'objectif de développement d'une citoyenneté active et responsable, il nous semble primordial que les expériences d'engagement et de participation citoyenne bénéficient d'une reconnaissance en termes de formation mais aussi d'expérience professionnelle. Un dispositif d'Emploi-Québec offre d'ailleurs une valorisation du bénévolat au sein d'organismes communautaires sous forme de bonification financière de l'aide sociale.

« Je ne peux pas travailler, mais j'offre 30-40 heures par mois de bénévolat. Un jeune va en profiter, c'est comme donner au suivant. C'est quelque chose en quoi je crois. Je donne en croyant qu'un autre redonnera. Les organismes [communautaires] ont une implication sociale.¹⁶ »

¹⁵ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p21

¹⁶ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p29

Paradoxalement, à l'heure actuelle les universités reconnaissent davantage les expériences de vie que les CEGEP ou les formations professionnelles.

Recommandation n°7 : Créer un référentiel de valorisation des acquis de l'expérience au niveau provincial afin d'harmoniser les pratiques des établissements d'enseignement.

b) Développer l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est une voie à laquelle aspire nombre de jeunes aux parcours de vie diversifiés. « *Créer mon emploi, j'en rêve !* ¹⁷ ». Mais ces derniers tous comme les intervenants scolaires ne sont pas assez informés sur les programmes et ressources, pourtant bien dotés par le gouvernement. Ils peuvent aussi avoir le sentiment de ne pas être à la hauteur et que les critères d'accès sont trop hauts pour eux.

« *Des fois on connaît les programmes, mais on a l'impression que les critères sont trop stricts, il faut qu'on soit parfait. C'est réservé à l'élite.* ¹⁸ »

Un autre frein soulevé par les jeunes est celui des ressources financières nécessaires au lancement d'une activité. Les jeunes aux parcours de vie différenciés étant souvent issues de familles précaires, ils ne peuvent compter sur le soutien financier de leurs proches. La crainte de l'endettement, parfois connu dans le milieu familial, est aussi présente.

« *Ça coûte cher, faut bien s'y prendre, faut être bien conseillé... au final faut pas faire faillite et s'endetter davantage.* »

Pourtant ces jeunes ont développé dans leurs parcours de vie de précieuses qualités entrepreneuriales telles que l'autonomie, le sens des responsabilités, la solidarité et la créativité. « *De nombreux entrepreneurs d'importance pour le développement du Québec [n'avaient d'ailleurs] pas d'études formelles* ¹⁹ ». On comprend la perte de valeur que peut représenter pour la société québécoise, les jeunes qui n'osent pas se lancer à cause de ce seul frein financier.

Recommandation n°8 : Rendre plus accessible l'entrepreneuriat aux jeunes aux parcours de vie différenciés par des soutiens financiers et des programmes de mentorat auprès d'entrepreneurs d'expérience.

c) Une pause, et après ?

Une autre question se doit d'être abordée ici, celle du retour en formation après une année sabbatique.

¹⁷ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p23

¹⁸ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p24

¹⁹ ROCAJQ, « *L'accès à une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans* », mémoire présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation, 2012, 10p

« Être cinq ans au secondaire en plus du primaire, et être toujours en difficulté, il serait bien de pouvoir vivre une période de changement. ²⁰ »

Comment permettre aux jeunes de vivre des périodes d'expérimentation et de réussite?

Cette proposition a été soulevée par plusieurs jeunes lors de la consultation menée en 2015. Les sorties du système scolaire traditionnelle ne sont pas conventionnelles et donc pas prévues dans les réglementations. De plus, l'accès au système de prêts et bourses, est limité si le jeune a gagné des revenus dans l'année précédant son retour aux études.

Les jeunes après une longue absence dans le milieu scolaire, doivent être réévalué et reclassé et parfois le chemin a parcourir est long et démotivant.

Recommandation n°9 : Permettre les expérimentations en facilitant le retour aux études pour les jeunes ayant souhaité prendre une ou plusieurs années sabbatiques.

²⁰ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p17

Axe 2 : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

1) Adopter la différenciation pédagogique

a) Respecter les différences de rythmes et de formes d'apprentissages

Contrairement à la pédagogie des écoles de rue qui s'appuie sur le respect des rythmes de chacun et le respect de la diversité des niveaux dans chaque domaine d'enseignement, le rythme de l'école traditionnelle est uniformisé. La loi de l'instruction publique ne permet pas à chaque jeune d'avancer à celui qui lui convient même s'il nécessite plus de temps pour assimiler les notions abordées au-delà de deux années de retard cumulées dans une matière. « *[Ces] différences naturelles de rythmes, d'intérêts et de talents sont traitées comme des retards à combler.*²¹ » Si un élève ne parvient pas à suivre, il est rapidement pénalisé par une orientation obligatoire en secondaire adapté qui peut être très mal vécue par le jeune et sa famille et risque d'occasionner des situations de décrochage scolaire.

*« Mes parents ne comprennent pas pourquoi je ne fonctionne pas à l'école. Pourquoi je suis maintenant en programme spécial [...]. Je ne suis pas dans un programme « normal ». »*²²

Recommandation n°10 : Revoir la loi de l'instruction publique et les autres réglementations pour permettre aux jeunes d'apprendre à leur rythme et de soutenir leur motivation.

Dans la majorité des cas, il est probable que les difficultés des jeunes soient liées à des formes d'apprentissages qui ne leur correspondent pas. Il y a près de 25 ans le Conseil Supérieur de l'Éducation présentait la pédagogie différenciée comme moyen d'adaptation dans l'acquisition des apprentissages. Il la définissait comme ceci :

« La pédagogie différenciée est une démarche qui consiste à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement afin de permettre à des élèves, d'âges, d'aptitudes, de compétences et de savoir-faire hétérogènes d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs et, ultimement la réussite éducative²³. »

Cette pédagogie s'appuie sur les sept postulats de Burns²⁴ qui explique qu'« il n'y a pas deux apprenants qui :

- Progressent à la même vitesse
- Qui sont prêts à apprendre en même temps
- Qui utilisent les mêmes techniques d'études
- Qui résolvent les problèmes de la même manière
- Qui possèdent les mêmes répertoires de comportements
- Qui possède le même profil d'intérêt
- Qui sont motivés pour atteindre les mêmes buts »

A la lecture de ces postulats, on comprend aisément la nécessité pour l'école de se réformer. L'élève doit être au cœur du processus d'apprentissage et non plus l'enseignement.

²¹ Conseil Supérieur de l'Éducation, *op. cit.*, p8

²² Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p17

²³ Conseil Supérieur de l'Éducation, « Rapport annuel 1992-1993 sur l'état des besoins de l'éducation. Le défi d'une réussite de qualité », p39, <http://bit.ly/2f1oLv5>

²⁴ Burns Robert, « Methods for individualizing instruction », Educational Technology n°11, 1971, pp55-56

Recommandation n° 11: Développer pour un même objectif pédagogique plusieurs supports d'apprentissage afin de s'adapter aux sensibilités de chaque élève et permettre aux enseignants de dégager plus de temps pour accompagner les élèves en ayant besoin.

b) Des objectifs pragmatiques et différenciés

La différence entre Burns et ce que le Conseil de l'Éducation a proposé comme définition réside dans l'atteinte d'objectifs communs. En effet, le CSE s'appuyait sur les attentes pédagogiques des cycles d'apprentissages québécois. Or, la limite du système scolaire traditionnelle repose en partie sur le fait d'offrir une formation homogène à un groupe, par nature, hétérogène. Dans son rapport de 2016, il revient sur cet objectif de manière plus pragmatique :

« Il y a actuellement des jeunes qui savent ce qu'ils veulent (exercer un métier x) et à qui le système demande de faire un long détour par une formation générale abstraite, alors qu'ils pourraient davantage développer leur capacité d'analyse et de raisonnement dans le cadre d'une formation générale appliquée, qui leur est rarement offerte.²⁵ »

Ainsi, pour un élève souhaitant s'orienter vers un métier manuel, l'obtention d'un diplôme général classique ne semble pas aussi appropriée que pour celui souhaitant s'orienter vers des études universitaires.

De plus, ce ne sont pas toutes les formations intellectuelles qui demandent l'utilisation des savoirs généraux qui peuvent être difficiles à acquérir chez certains jeunes.

Recommandation n°12 : Mettre en place des formations courtes ou à temps partiel pour les métiers manuels et revoir l'offre de formations ou les prérequis vers des métiers intellectuels.

Cette prise en considération des aspirations de chacun nécessite pour l'adulte de bien connaître les jeunes auprès de qui il travaille. Cette relation crée une proximité entre l'accompagnant et l'apprenant qui va développer la relation de confiance. Cet enjeu est très important puisque 85% de la réussite des apprentissages dépend de ce lien affectif²⁶. La diversité des activités et l'aménagement de moment de complicité et de détente, par l'usage de support d'apprentissage plus informel vont dans ce sens.

2) Innover dans la forme

a) L'usage du numérique

Depuis plusieurs années, les serious game tendent à développer les aptitudes et les compétences des jeunes par l'intermédiaire du numérique. Yasmine Kasbi les définit comme une « *application informatique mêlant un objectif sérieux (entraînement, apprentissage, enseignement...) avec des éléments ludiques provenant du jeu vidéo ou de la simulation informatique*²⁷. » Lorsque la difficulté d'apprentissage émane du caractère abstrait des enseignements, le jeu vidéo vient l'ancrer dans le concret et le réel. Il peut aussi permettre de développer les aptitudes cognitives.

²⁵ Conseil Supérieur de l'Éducation, « Remettre le cap sur l'équité, rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 », document complet, 2016, p80, <http://bit.ly/2eDvgAQ>

²⁶ Atelier 19, « Mémoire en vue du renouvellement de la politique jeunesse 2015-2030 », 2015, 12p, <http://bit.ly/2fwynPj>

²⁷ Kasbi Yasmine, « Les serious game, une révolution », éd. Edipro, coll. E-management, 2012, 320p.

« Jérémie et Florian font des apprentissages non négligeables avec les jeux vidéo à l'extérieur de l'OCA (et de l'école). Les acquis mentionnés se complètent plus qu'ils ne se chevauchent. Jérémie fait des apprentissages en math, alors que Florian fait des apprentissages du côté de la morale et de la logique. Plus précisément, Jérémie nous assure qu'il apprend à estimer et à calculer les distances et le temps. Bref, de son point de vue, les jeux vidéo facilitent l'acquisition des math. Florian, de son côté, apprend la morale, la logique et la stratégie. Plus encore, il est convaincu que ces jeux lui apprennent à réfléchir et à prendre des décisions rapides.²⁸ »

Le médium numérique va également dans le sens du respect du rythme de chacun.

« C'est sûr qu'un professeur, ça peut parler vite, ça peut parler lentement, pis des fois tu peux ne pas très bien comprendre. Tandis que sur nos ordis, notre prof elle enregistre des dictées, pis nous on peut rejouer la phrase [...] si elle allait trop vite [...].²⁹ »

C'est un moyen de rendre les jeunes acteurs et autonomes de leurs apprentissages mais aussi dans leur quotidien. Par exemple, les nouveaux logiciels peuvent avoir comme utilité de compenser des notions qui ne sont pas encore acquises dans un domaine, sans pour autant pénaliser la progression dans les autres. Ainsi, un jeune ne sachant pas lire ou écrire pourra utiliser un programme Google Vox pour lui dicter ce qu'il souhaite écrire ou rechercher. Cette pratique valorise l'empowerment et la créativité et la curiosité vont également être développées par ce biais.

La valorisation de leurs habilités en la matière pourra aussi se faire par l'intermédiaire de l'adulte accompagnant. En effet, il peut arriver que les apprenants soient plus à l'aise avec le support que d'autres de leurs camarades. C'est ainsi l'occasion d'envisager de nouvelles formes de pédagogies, telles que les pédagogies inversées pour favoriser l'entraide et la cohésion du groupe.

L'introduction de ces outils doit être accompagnée du côté des jeunes mais aussi des adultes afin d'en tirer pleinement partie. Cette lacune dans la formation a pu être constatée lors de l'implantation massive de tableaux interactifs dans les écoles. Une étude menée par l'Université de Montréal a montré que cet outil n'était pas utilisé à son plein potentiel, souvent relégué à un simple rôle de tableau classique ou d'écran de vidéo projection³⁰.

Recommandation n°13 : Assurer aux professionnels un accompagnement dans l'usage des différents outils pédagogiques à leur disposition.

b) Repenser les espaces d'apprentissages

D'après Pierre Thibault, un architecte québécois spécialisé dans l'aménagement d'espaces d'apprentissage, l'école n'a pas beaucoup évolué depuis le début du 20^{ème} siècle. Elles avaient pour but de former de futurs salariés pour les

²⁸ Desmarais Danielle, Merri Maryvonne, *op.cit.*, p189

²⁹ Thibault Pierre, « L'école de demain », L'atelier Pierre Thibault, épisode 1, 2016, <http://bit.ly/2dXsNEY>

³⁰ Gervais Lisa-Marie, « Bilan noir pour le tableau blanc dans les écoles », Le Devoir, 22 août 2013, <http://bit.ly/2f9ETYP>

chaines de montage en entreprises. L'école n'est plus à réformer mais à révolutionner³¹. Une étude de l'Université de Salford à Manchester³² a d'ailleurs montré que l'architecture des lieux d'apprentissage pouvait affecter les résultats scolaires de 25%.

Les différents apprentissages se font aujourd'hui dans une unité de lieu alors que changer d'espace permet de favoriser la mémorisation : je vais me souvenir que j'ai abordé cette notion dans un espace particulier et me la rappeler plus aisément. « *L'espace est [ainsi] un autre professeur. C'est celui qui va favoriser les apprentissages*³³ » en stimulant l'imagination et la créativité.

« *Il faut [...] différencier l'aménagement physique de la salle de classe en favorisant la communication, les échanges et la concentration*³⁴ ». Le travail en grand groupe tel que l'organisation actuelle des espaces de classes le permette, n'est pas favorable aux apprentissages. Il a été démontré que la taille optimale d'un groupe de travail doit se situer autour de six personnes. Un aménagement des espaces en îlots semble donc plus approprié, en laissant à disposition des espaces consacrés à la lecture, à l'utilisation de supports visuels, ou encore à l'écoute de contenus. L'usage des extérieurs lorsqu'ils existent permet une plus grande liberté de circulation et un accès à une variété d'espaces³⁵.

Recommandation n°14 : Offrir aux enseignants une formation continue en développement de la créativité et leur permettre de disposer comme ils le souhaitent de leurs espaces de classe. Les directions devront être parties prenantes de cette démarche.

La mixité (qu'elle soit sociale, culturelle, d'âges ou de sexe) est source de richesse et de développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. Celle-ci peut être assurée dans des espaces complémentaires d'apprentissages tels que les organismes communautaires.

3) Le rôle des organismes communautaires jeunesse

a) Des lieux d'écoute et de mobilisation

Les organismes communautaires doivent devenir des partenaires incontournables dans l'accompagnement des jeunes et des leurs familles. Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour rejoindre les familles en difficulté qui ont peur du système et des réseaux. Confier leurs problématiques engendre pour eux la crainte d'un jugement sur leurs capacités éducatives, voire d'un signalement aux services de protection de l'enfance.

De la même manière, les jeunes aux parcours de vie différenciés font souvent preuve de défiance face aux organisations paragonnementales et aux institutions. Ils ont pu connaître des parcours de mise en échec ou de démobilitation en les fréquentant.

³¹ Thibault Pierre, « *L'école de demain* », L'atelier Pierre Thibault, épisode 1, 2016, <http://bit.ly/2dXsNEY>

³² Barrett Peter, Kobbacy Khairy, Moffat Joanne, Zhang Yufan, « *A holistic, multi-level analysis identifying the impact of classroom design on pupil's learning* », University of Salford Manchester, School of the Built Environment, 2012, <http://bit.ly/1IN2M5X>

³³ Thibault Pierre, « *L'école de demain* », L'atelier Pierre Thibault, épisode 1, 2016, <http://bit.ly/2dXsNEY>

³⁴ Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, « *A l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique* », Partie 1, 2007, p35, <http://bit.ly/1hYJDjU>

³⁵ Thibault Pierre, « *L'école de demain* », L'atelier Pierre Thibault, épisode 1, 2016, <http://bit.ly/2dXsNEY>

« De nombreux jeunes qui fréquentent notre organisme se sont plaints d'avoir été mis à la porte de leur Centre local d'emploi alors qu'ils s'y rendaient pour chercher de l'aide afin de faire le CV qui leur permettrait de trouver un emploi. La raison la plus souvent invoquée pour les chasser est leur apparence vestimentaire³⁶. »

Les organismes communautaires jeunesse deviennent des lieux relais et d'accompagnement dans laquelle la parole est libre et où ils savent qu'ils ne seront pas jugés.

« Les intervenants nous écoutent, font des recherches, nous aident, ça prendrait plus d'intervenants, ils nous redonnent confiance en nous et ça nous remonte l'estime. Ils nous motivent et nous encouragent³⁷. »

Le ROCAJQ constate depuis des années l'effet positif des organismes communautaires auprès des jeunes aux parcours de vie différenciés. Leur fréquentation régulière les amène à jouer un rôle de plus en plus pondérant au sein de leurs communautés. Les organismes les soutiennent dans ce cheminement et leur laissent la place pour exprimer leurs talents et s'impliquer.

Plusieurs de nos organismes membres ont des jeunes bénéficiaires ou anciens bénéficiaires sur leurs Conseils d'Administration et chaque année le Gala des Prix Leviers récompense des jeunes qui, par leur participation citoyenne et leur engagement, ont contribué au développement positif de leurs communautés. Cette reconnaissance, en présence de représentants politiques, semble très importante pour des jeunes qui ont pu être malmené par le système dans le passé.

Recommandation n°15 : Soutenir les initiatives valorisant la participation citoyenne des jeunes et leur implication dans leur communauté.

Plusieurs organismes ont développé des programmes et des expertises dans l'accompagnement des jeunes aux parcours de vie différenciés, dans leurs apprentissages. Ces projets offrent aux jeunes des approches alternatives et différents lieux d'apprentissage.

b) Des relais pour les établissements scolaires et périscolaires

Les organismes communautaires jeunesse sont présents dès la petite enfance. Leur approche est à la fois complémentaire et très différente de celle des Centres de Petite-Enfance ou des pré-maternelles. L'objectif de ces deux dernières structures étant la préparation à l'école, l'environnement y est structuré pour favoriser l'acquisition d'habitudes de futurs élèves. Cependant, comme nous l'évoquions précédemment, certains enfants nécessitent un cadre plus souple ou à et la scolarité traditionnelle ne leur convient pas. Ce modèle pourrait cristalliser des difficultés dès le plus jeune âge. Une prise en charge complémentaire à ces structures et/ou à la famille permet aux enfants d'avoir accès à un autre lieu de socialisation et d'apprentissage, plus en adéquation avec leurs besoins et ceux de leurs parents.

87% des Québécois considèrent que les organismes communautaires offrant des services de soutien aux familles et aux tout-petits font partie des zones de réinvestissement à privilégier par le gouvernement³⁸, particulièrement pour

³⁶ Travail de Rue de l'Île de Laval, « mémoire déposé dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse 2015-2030 », 2015, p10, <http://bit.ly/2fwyYQS>

³⁷ Coalition Interjeunes, *op. cit.*, p24

ceux offrant des stimulations précoces, des formations aux habiletés parentales, des activités d'éveil et de lecture et des services de répit-dépannage.

Pour les plus âgés, de nombreux organismes proposent du soutien scolaire. Pour les jeunes n'ayant pas un parcours scolaire linéaire, le fait d'y avoir accès en dehors du cadre de l'école leur permet d'investir plus positivement ces apprentissages. La difficulté reste cependant d'associer les parents à cette démarche³⁹.

A l'image des programmes spéciaux et leur capacité mobilisatrice pour les jeunes, de nombreuses activités sportives et culturelles sont proposés gratuitement ou à des coûts modiques pour en permettre l'accès au plus grand nombre. Dans l'enjeu de la lutte contre le décrochage scolaire, *« toutes ces activités sont importantes dans la vie des jeunes car elles leur donnent l'occasion de découvrir une passion [...] »*.

Enfin, c'est aussi au sein même des établissements scolaires que les organismes communautaires jeunesse peuvent avoir un rôle à jouer en offrant un accueil disponible et accessible à tous jeunes qui le souhaiteraient sans avoir à en formuler préalablement la demande.

« Dans une de mes écoles, il y avait un local où l'on pouvait aller pour parler d'un problème, pas juste de l'école, de la famille aussi. Il y a quelqu'un qui t'écoute et il n'est pas de l'école⁴⁰. »

Recommandation n°15 : Mettre en place des personnes ressources non scolaires et non institutionnelles, immédiatement disponibles et accessibles au sein des écoles.

³⁸ **L'Observatoire des tout-petits**, « Développement des enfants à la maternelle, comment agir collectivement pour offrir aux enfants québécois des chances égales de réussite ? », 2016, p7, <http://bit.ly/2f0KRhB>, dans **Fondation Chagnon**, « Donnons-nous les moyens de réussir le développement du plein potentiel de tous les jeunes Québécois », mémoire dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative, 2016, p8.

³⁹ **Association sportive et communautaire du Centre Sud**, 2015, p7, <http://bit.ly/2eeErdj>

⁴⁰ **Coalition Interjeunes**, *op. cit.*, p17

Conclusion

Les jeunes auprès de qui nos membres interviennent n'ont pas l'impression d'être une priorité pour le gouvernement. Ils ont le sentiment que les politiques ne vivent pas dans les mêmes réalités. A la lecture du cahier de consultation, le sentiment que la scolarité traditionnelle représentait le seul levier actionnable en vue des changements éducatifs de demain nous a interrogés. Cependant, nous soutenons la volonté du Ministère de vouloir se doter d'une réelle politique de réussite éducative, ambitieuse et concertée. Nous souhaitons que les jeunes aux parcours de vie différenciés y aient pleinement leur place.

Le ROCAJQ questionne l'efficacité d'un système scolaire traditionnel uniforme pour tous les jeunes et souhaite valoriser les initiatives alternatives, telles que les écoles de rue.

Dans le cadre de l'employabilité, le ROCAJQ demande à ce que les employeurs et le monde de l'entreprise soient davantage sensibilisés aux parcours atypiques et à l'importance de la diplomation de leurs salariés.

Les jeunes aux parcours de vie différenciés vivent de nombreuses expériences informelles, riches d'apprentissages. Nous souhaitons qu'elles soient mieux reconnues dans les milieux scolaires et professionnelles et que la participation citoyenne soit considérée comme le terreau du développement de compétences transversales et transférables.

Afin de pallier aux difficultés d'apprentissages, le ROCAJQ invite les lieux d'éducation à proposer une pédagogie différenciée tant sur la forme que sur le fond, car « *Le problème aujourd'hui n'est plus de soumettre les enfants à une instruction standardisée pour qu'ils apprennent tous la même chose, mais bien au contraire de diversifier au maximum les approches pour épanouir le potentiel d'une large diversité d'individus.*⁴¹ »

Enfin, convaincu de l'importance du rôle que les organismes communautaires ont à jouer dans la réussite éducative, nous demandons à ce que leur participation soit inscrite dans la future politique. Le ROCAJQ et ses membres désirent poursuivre leur collaboration avec le gouvernement dans l'optique d'une meilleure prise en compte de la jeunesse dans sa diversité.

⁴¹ Farhangi Ramīn, « Pourquoi j'ai créé une école où les enfants font ce qu'ils veulent », TEDx Saclay, 2016, <http://bit.ly/1RBwhFm>

Bibliographie

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, « A l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique », Partie 1, 2007, 45p, <http://bit.ly/1hYJDjU>

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, « A l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique », Partie 2, 2007, 57p, <http://bit.ly/2fmvk9X>

Barrett Peter, Kobbacy Khairy, Moffat Joanne, Zhang Yufan, « *A holistic, multi-level analysis identifying the impact of classroom design on pupil's learning* », University of Salford Manchester, School of the Built Environment, 2012, <http://bit.ly/1IN2M5X>

Coalition Interjeunes, « *Écho de la voix des jeunes* », compte rendu de la consultation jeunesse du 7 octobre 2015, 2015, 32p, <http://bit.ly/1YodvoG>

Conseil Supérieur de l'Éducation, « *Rapport annuel 1992-1993 sur l'état des besoins de l'éducation. Le défi d'une réussite de qualité* », p39, <http://bit.ly/2f1oLv5>

Conseil Supérieur de l'Éducation, « *Remettre le cap sur l'équité, rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016* », document complet, 2016, 105p, <http://bit.ly/2eDvgAQ>

Conseil Supérieur de l'Éducation, « *Remettre le cap sur l'équité, rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016* », sommaire, 2016, 10p, <http://bit.ly/2eTNvCX>

Desmarais Danielle, Merri Maryvonne, « *Paroles de Jeunes, retour en formation par les chemins de traverse* », 2016, 250p.

Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, « *Savoir pour pouvoir, entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire* », 80p, <http://bit.ly/2dWgCZs>

Léger (pour la Fondation Chagnon), « *Les aspirations des Québécois en matière de politiques sociales* », 2015, 60p, <http://bit.ly/2f0Lesi>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, « *L'éducation, parlons d'avenir : pour une politique de la réussite éducative* », document de consultation, 2016, 32p, <http://bit.ly/2dkAEwg>

Observatoire des tout-petits, « *Développement des enfants à la maternelle, comment agir collectivement pour offrir aux enfants québécois des chances égales de réussite ?* », 20p, 2016, <http://bit.ly/2f0KRhB>

Mémoires :

✓ *Politique jeunesse 2015-2030 :*

Regroupement des Organismes Communautaires Autonomes Jeunesse du Québec, 2015, 71p, <http://bit.ly/2fmTKmM>

Association pour les jeunes de la rue de Joliette, 2015, 13p, <http://bit.ly/2eMgF9d>

Association sportive et communautaire du Centre Sud, 2015, 12p, <http://bit.ly/2eeErdj>

Atelier 19, 2015, 12p, <http://bit.ly/2fwynPi>

Centre des Jeunes de Saint-Sulpice, 2015, 16p, <http://bit.ly/2f59IDX>

Centre d'Intervention Jeunesse des Maskoutains, 2015, 17p, <http://bit.ly/2ercyN4>

Familles pour l'entraide et l'éducation des jeunes et des adultes, 2015, 14p, <http://bit.ly/2f0yCSe>

L'Oasis, 2015, 15p, <http://bit.ly/2f4yBuf>

Oxy-Jeunes, 2015, 18p, <http://bit.ly/2dV3JyT>

Projet TRIP, 2015, 18p, <http://bit.ly/2f0GAuw>

Travail de rue Île de Laval, 2015, 15p, <http://bit.ly/2fwyYQS>

✓ *Politique sur la réussite éducative :*

Fondation Chagnon, « *Donnons-nous les moyens de réussir le développement du plein potentiel de tous les jeunes Québécois* », 2016, 13p.

✓ *L'état et les besoins de l'éducation 2012-2013 :*

ROCAJQ, « *L'accès à une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans* », mémoire présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation, 2012, 10p

Vidéos :

Farhangi Ramin, « *Pourquoi j'ai créé une école où les enfants font ce qu'ils veulent* », TEDx Saclay, 2016, <http://bit.ly/1RBwhFm>

Thibault Pierre, « *L'école de demain* », L'atelier Pierre Thibault, épisode 1, 2016, <http://bit.ly/2dXsNEY>